



Confédération Nationale CNAFC

Association Familiale Catholique de Polynésie française

Association reconnue d'intérêt général – N° Tahiti 412528
Association de consommateurs
PK 9,2 c/mont Outumaoro – BP 94, 98713 Papeete
www.afc-France.org - afcdepolynesie@gmail.com

Papeete, le 20 février 2019

N/Réf : MFF/TV 190220-1

à

Objet : Mesures PPN

Monsieur Antonio PEREZ
Président de la Commission législative de l'Économie

Monsieur le président,

Le conseil des ministres du 13 février 2019 a pris la décision de modifier la liste des produits de première nécessité en se basant, selon le communiqué de presse, sur « le contexte économique actuel », de « nouvelles tendances de consommation », des considérations diététiques (produits sucrés ou gras) dans le cadre de « l'action de libération progressive des prix » que poursuit l'administration économique.

À ce titre, déjà l'an passé le riz – aliment de base - est sorti des PPN au motif qu'on pouvait en trouver dans certains magasins à moins cher que celui retenu dans la liste, cette fois il s'agit du pua'atoro, autre aliment de base extrêmement populaire, et du pork&beans, sans compter quelques autres comme le poulet entier congelé.

L'Association familiale catholique a été alertée par de nombreuses familles s'inquiétant de cette nouvelle modification qui touche les pratiques alimentaires essentielles tant à Tahiti et Moorea que dans les îles, puisque le fret des produits en cause ne sera pris en charge qu'à titre « transitoire ».

Nous avons écrit à M. le vice-président du gouvernement en charge de l'Économie que, certes nous comprenons que le Pays ait besoin d'augmenter ses recettes fiscales et douanières en sortant des PPN non taxés pour les convertir en PGC taxés. Mais nous lui avons fait part de notre regret que la démarche fasse davantage porter son poids sur les familles les plus fragiles économiquement et socialement que sur les autres qui ont les moyens de varier tous les jours leur alimentation.

L'AFC lui a fait part de son interrogation, et vous interroge également sur les fondements mêmes du système PPN : sa philosophie est-elle sociale (accès des plus démunis aux produits de consommation essentiels) ou économique (en privilégiant les droits et taxes, marges commerciales et bénéficiaires) ? La position politique gouvernementale n'affiche pas une attitude conceptuelle éclairante au profit des familles polynésiennes sur l'ensemble de ce sujet qui doit relever également de l'Assemblée dont vous êtes président d'une de ses plus importantes commissions législatives.

L'AFC, sur ces considérations, relève les observations de la Haute autorité de la concurrence en 2016 dans son « Document de consultation publique » sur l'approvisionnement en PPN de Polynésie : *« quel doit être l'objectif d'intérêt général poursuivi par la réglementation relative aux PPN ? Les débats de l'Assemblée permettraient-ils de dégager un consensus sur la notion de PPN et l'objectif d'intérêt général ? Si la Polynésie a pour objectif de rendre accessible les produits de base pour les plus démunis, la mise en place d'un mécanisme de redistribution incluant son financement et des critères*

d'accès, ne devrait-elle pas être étudiée et considérée comme une solution plus appropriée qu'une réglementation sur le prix des PPN ? »

Souhaitant pouvoir échanger avec vous sur ces points afin d'éclairer les familles qui nous font confiance en nous interpellant, l'AFC sollicite la faveur d'un rendez-vous. Association reconnue d'intérêt général depuis 2009, et en ce sens représentative de toutes les familles, elle est également une association de consommateurs depuis 2007, siégeant à ce titre dans la Commission de Surendettement dès sa création en 2012.

Convaincu de pouvoir compter sur votre attention à ces questions qui ressortissent de votre haute compétence, et dans l'attente de pouvoir vous rencontrer, le Bureau de l'Association familiale catholique vous assure au nom des familles polynésiennes, de sa très respectueuse considération.

La présidente de l'AFC de Polynésie,



Marie-France Frémy